



PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 22 octobre 2018 à l'Hôtel du Département à STRASBOURG

La séance est ouverte à 9 H 18 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

Présents :

. Vice-présidents :

M. Bernard FISCHER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF

. Membres :

Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BUFFET, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, M. le Docteur Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJOGUTHMULLER, M. Nicoals MATT, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL

Excusés :

M. Rémi BERTRAND (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MARAJOGUTHMULLER*), Mme Françoise BEY (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF*), M. Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY*), Mme Frédérique MOZZICONACCI (*ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER*), Mme Laurence MULLER-BRONN (*ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ*), M. Serge OEHLER (*ayant donné pouvoir à Mme Martine JUNG*), M. Sébastien ZAEGEL (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT*)

❖ **OUVERTURE**

M. le Président accueille et souhaite la bienvenue à M. Nicolas MATT, nouveau Conseiller départemental, qui intègre le Conseil Départemental, suite au départ de M. Olivier BITZ.

M. le président a une pensée pour les victimes des violentes intempéries qui ont sévi dans le Département de l'Aude.

Il annonce qu'il proposera qu'une aide exceptionnelle soit accordée à ce Département pour permettre la ventilation d'aides directes au bénéfice des sinistrés.

Il invite enfin l'Assemblée à observer une minute de silence en la mémoire des nombreuses victimes.

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

En application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil Départemental, le président demande aux membres de l'Assemblée d'indiquer parmi les dix-neuf rapports inscrits à l'ordre du jour, ceux à propos desquels ils souhaitent intervenir.

Quatorze rapports (n° CD/2018/**040 à 045, 047, 049 à 051, 054, 056 à 058**) sont "réservés" pour faire l'objet de débats avant leur vote.

Les cinq autres rapports (n° CD/2018/**046, 048, 052, 053 et 055**) sont traités en début de séance selon la procédure de "vote sans discussion", et sont mis aux voix après lecture de leur intitulé.

*
* *

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage : N° CD/2018/046, 048, 052, 053 et 055.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempff*),
M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
M. Denis Hommel (*ayant donné pouvoir à Mme Nicole Thomas*),
Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*),
Mme Laurence Muller-Bronn (*ayant donné pouvoir à M. Denis Schultz*),
M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Martine Jung*),
M. Sébastien Zaegel (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine Graef-Eckert*),
excusés.

N° CD/2018/046 - 260 - Accompagnement des personnes handicapées

Proposition de soutien au projet innovant d'habitat inclusif porté par l'association Espoir 67 et d'approbation d'un projet de convention y afférent

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'apporter son soutien au projet innovant d'habitat inclusif pour personnes présentant des troubles psychiques porté par l'association « Espoir 67 » à travers l'accompagnement du porteur du projet dans la réflexion, la mise en œuvre, le suivi et la promotion du projet auprès des partenaires ;
- d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association « Espoir 67 » ;
- d'autoriser son président à signer la convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2018/048 - 100 - Action sociale de proximité

Proposition d'adhésion au Groupement Régional d'Appui à la e-Santé (GRADeS) PULSY

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Groupement Régional d'Appui au Développement de l'E-Santé, et ainsi d'en devenir membre ;
- d'approuver les termes du projet de convention constitutive, joint en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2018/052 - 040 - Ressources humaines

Proposition de mise à jour des ratios d'avancement de grade Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, après avis favorable du comité technique réuni le 5 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide de fixer le ratio d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement à 100% en fonction du poste.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2018/053 - 000 - Administration générale

Proposition de transfert du matériel roulant et autres équipements nécessaires à l'exploitation du "Réseau 67" du Département du Bas-Rhin vers la Région

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de la sortie de l'inventaire du Département du Bas-Rhin des biens MAN4764 et MAN4665 ainsi que la diminution de 559 185,41 € du bien MAN4762 visés chacun en annexe 3 jointe à la présente délibération ;
- de la sortie à compter du 1er janvier 2017 du patrimoine du Département du Bas-Rhin des véhicules, des équipements, des matériels et ouvrages, de la billettique et du système d'information voyageur, dont le détail figure en annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération ;
- d'approuver par ailleurs l'intégration dans le patrimoine de la Région, à la date du 1^{er} janvier 2017, sans contrepartie financière, des véhicules, des équipements, des matériels et ouvrages, de la billettique et du système d'information voyageur, dont le détail figure en annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération ;
- du principe de la cession entre le Département du Bas-Rhin et la Région sans contrepartie financière, des véhicules, des équipements, des matériels et ouvrages, de la billettique et du système d'information voyageur, visés en annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2018/055 - 010 - Gestion Financière

Proposition d'augmentation et de diminution d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Mise à jour des échéanciers de crédits de paiement (CP)

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) sur la période 2018-2021 de l'ensemble des AP et AE, tels que figurant en annexe du projet de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018.

Adopté à la majorité

*
* *
*

Rapports appelés par ordre de passage : N° CD/2018/040 à 045, 047, 049 à 051, 054, 056 à 058.

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempff*), M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*), M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Laurence Muller-Bronn (*ayant donné pouvoir à M. Denis Schultz*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Martine Jung*), M. Sébastien Zaegel (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine Graef-Eckert*), excusés, ainsi que M. Thierry Carbiener, quittant définitivement la salle à 10h15 (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*), Mme Françoise Buffet, quittant également définitivement la salle à 10h20 (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*), et M. Bernard Fischer, sorti temporairement de salle à 10h17.

N° CD/2018/040 - 600 - Développement et animation territoriale

Proposition d'adoption d'un projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver les termes du projet de Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des Services au Public, joint en annexe à la présente délibération, pour une durée de 6 ans ;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre des actions inscrites au plan du schéma départemental ;
- le schéma alsacien et la mise en œuvre des axes interdépartementaux.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempff*), M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*), Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*), M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*), M. Thierry Carbiener, Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*), Mme Laurence Muller-Bronn (*ayant donné pouvoir à M. Denis Schultz*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Martine Jung*), M. Sébastien Zaegel, excusés, M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*), quittant définitivement la salle à 10h45, excusé, ainsi que M. Marc Séné, Mme Nadine Holderith-Weiss, sortis temporairement de salle à 10h52 et Mme Chantal Jeanpert à 10h58.

N° CD/2018/041 - 500 - Education

Proposition d'adoption de la Stratégie Bilinguisme et de deux projets de Conventions opérationnelles 2018-2022 (Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace et Convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle)

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'adopter une Stratégie Bilinguisme organisée selon 4 orientations, pour répondre aux enjeux et créer des conditions encore plus favorables à l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace et la connaissance de l'Autre comme suit :
 - Orientation n°1 : intégrer la langue régionale d'Alsace dans tous les temps de vie de l'enfant et du jeune,
 - Orientation n°2 : Multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres sur le bassin rhénan,
 - Orientation n°3 : Développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier,
 - Orientation n°4 : Valoriser et transmettre la langue et la culture régionales ;
- d'approuver le projet de politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace portant sur la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2022 ;
- de l'attribution d'une subvention d'un montant de 350 000 € au fonds de concours Langue et Culture Régionales géré par le Lycée Couffignal de Strasbourg au titre de la période du 1er septembre au 31 décembre 2018 dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022 ;
- du principe de l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 1 000 000 € par an à partir du 1er janvier 2019 au fonds commun Langue et Culture Régionales géré par le Groupement d'intérêt public FCIP (Formation Continue et Insertion Professionnelle) dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif de chaque exercice budgétaire ;
- d'approuver les termes du projet de convention opérationnelle détaillant la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace précitée, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2022, à conclure avec le Département du Bas-Rhin, le rectorat de l'Académie de Strasbourg, la Préfecture de Région, le Département du Haut-Rhin et la Région, figurant en annexe 1 jointe à la présente délibération, et d'autoriser son président à signer cette convention ;
- de l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 66 500 € par an sur la période 2019 à 2022 à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle dont les actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie Bilinguisme précitée sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif ;
- d'approuver les termes du projet de partenariat à conclure avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle portant sur la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2022 ;
- d'approuver les termes du projet de convention opérationnelle de partenariat et de financement à conclure avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin et la Région figurant en annexe 2 jointe à la présente délibération et d'autoriser son président à signer cette convention ;

- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour approuver les termes de tout acte (conventions et avenants) afférent aux deux conventions opérationnelles concernées ;
- d'autoriser le versement de 350 000 € (correspondant à la période de septembre à août 2018) au fonds de concours Langue et Culture Régionales, géré par le Lycée Couffignal de Strasbourg, dès signature de la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace conclue pour la période 2018-2022.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*),
M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
Mme Françoise Buffet, M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
M. Thierry Carbiener, M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*),
Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*),
Mme Laurence Muller-Bronn (*ayant donné pouvoir à M. Denis Schultz*),
M. Serge Oehler, M. Sébastien Zaegel, excusés, ainsi que
Mme Michèle Eschlimann, Mme Martine Jung et M. Nicolas Matt
sortis temporairement de salle à 11h02.

N° CD/2018/042 - 510 - Actions éducatives

Proposition d'attribution d'une subvention au Service départemental d'incendie et secours du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du dispositif de sensibilisation aux gestes qui sauvent dans les collèges bas-rhinois et d'approbation du projet de Convention quadripartite portant sur la généralisation progressive de ce dispositif

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de l'attribution d'une subvention annuelle de 20 000 € au Service Départemental d'Incendie et Secours du Bas-Rhin au titre de sa participation financière au dispositif de sensibilisation aux gestes qui sauvent durant les trois années scolaires nécessaires à sa généralisation (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021) ;
- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat en faveur des élèves de 4ème des collèges du Bas-Rhin, pour la sensibilisation aux gestes qui sauvent, à conclure avec le Service Départemental d'Incendie et Secours du Bas-Rhin, les Assurances du Crédit Mutuel et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin, joint en annexe ;
- d'autoriser son président à signer la convention ;

- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour l'approbation de tout acte lié à la mise en œuvre de la convention de partenariat, notamment de tout avenant à la convention.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
 Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*),
 M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*),
 M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*),
 Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*),
 Mme Laurence Muller-Bronn (*ayant donné pouvoir à M. Denis Schultz*),
 M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Martine Jung*),
 M. Sébastien Zaegel (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine Graef-Eckert*),
 excusés, ainsi que M. Vincent Debès et M. Etienne Wolf,
 sortis temporairement de salle à 11h10.

N° CD/2018/043 - 520 - Gestion des collèges

Proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2019, d'approbation des tarifs 2019 des restaurants scolaires ayant une cuisine de production, des montants 2018 des prestations accessoires à appliquer pour les personnels logés par nécessité absolue de service et l'approbation du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et la Région Grand Est pour le fonctionnement de l'Ecole européenne de Strasbourg

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- des critères de calcul des dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2019 :
 - maintien du mode de calcul de la dotation de viabilisation qui attribue à chaque collège une consommation de référence pour chaque fluide (chauffage, eau, électricité) (délibération n° CG/2011/058) établie sur la base de la période 2014, 2015 et 2016,
 - maintien à 70% la part de la contribution aux charges communes à affecter à la viabilisation (pour les demi-pensions et internats),
 - maintien à 62 € par élève la part variable de la dotation « autres dépenses de fonctionnement » à raison d'une valeur de 1 point par élève pour les collégiens scolarisés en section d'enseignement général et à raison d'une valeur de 1,5 points par élève pour les collégiens scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (ALLOPHONES) et en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ;

- de maintenir à 1,85 € par mètre carré la dotation d'entretien pour la part proportionnelle à la superficie ;
- de maintenir le barème suivant de la dotation d'entretien pour la part forfaitaire afférent aux « petits travaux et contrats d'entretien obligatoires » :
 - collège de moins de 4 200 m² : 6 000 € ;
 - collège de 4 200 à 6 500 m² : 6 375 € ;
 - collège de 6 501 à 10 000 m² : 6 750 € ;
 - collège de plus de 10 000 m² : 7 125 € ;
 - Ecole Européenne de Strasbourg : 1 923 € ;

En application des critères énoncés ci-dessus, le montant total des dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2019, s'établit conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération.

- d'approuver les termes du projet de notice explicative nommée "collèges publics notice technique orientations 2019" joint en annexe 2 à la présente délibération, comprenant les rubriques suivantes :
 - dotation globale de fonctionnement 2019,
 - contribution départementale pour l'Education Physique et Sportive,
 - tarification de la restauration scolaire,
 - logements de fonction,
 - occupation des locaux scolaires par les utilisateurs extérieurs,
 - participation financière aux classes de découverte,
 - inscriptions budgétaires et comptables ;
- d'attribuer, sur appels de fonds, au budget annexe de la Ville de Strasbourg, la quote-part des contributions du Département liées aux charges de fonctionnement et d'investissement engagées par la Ville de Strasbourg pour le compte du Département du Bas-Rhin, dans la limite des crédits qui seront votés au budget 2019 ;
- d'attribuer, sur appels de fonds au budget annexe de la Ville de Strasbourg, la quote-part de la contribution liée aux charges du contrat multiservices engagées par la Ville de Strasbourg pour le compte du Département du Bas-Rhin, pour la période du 1^{er} août 2018 au 31 décembre 2018, dans la limite des crédits votés au budget 2018 ;
- d'approuver les termes du projet de convention tripartite à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et la Région pour le fonctionnement de l'Ecole européenne de Strasbourg modifiant la convention initiale du 24 octobre 2014 et reprenant l'avenant n° 1 du 1er décembre 2015. Cette nouvelle convention, dont le projet est joint en annexe 4 à la présente délibération, abroge la convention et l'avenant précités et s'y substitue ;
- d'autoriser le président à signer la nouvelle convention tripartite entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg, et la Région pour le fonctionnement de l'Ecole européenne de Strasbourg ;
- de fixer les tarifs 2019 des restaurants scolaires pour chacun des collèges publics disposant d'une cuisine de production, tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe 3 à la présente délibération, en application des critères fixés par délibération du Conseil Général n° CG/2009/32 du 22 juin 2009 et du Conseil Départemental n° CD/2018/023 du 25 juin 2018 ;

- de fixer, pour l'année 2018, le montant des prestations accessoires accordées gratuitement pour les bénéficiaires d'un logement de fonction attribué par nécessité absolue de service dans les collèges, aux montants suivants :
 - 1 835,12 € pour un logement avec chauffage collectif ;
 - 2 447,05 € pour un logement avec chauffage individuel.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
 Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*),
 M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*),
 M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*),
 Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*),
 Mme Laurence Muller-Bronn (*ayant donné pouvoir à M. Denis Schultz*),
 M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Martine Jung*),
 M. Sébastien Zaegel (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine Graef-Eckert*),
 excusés, M. Vincent Debès, absent, ainsi que M. Etienne Burger,
 sorti temporairement de salle à 11h17, M. Denis Hommel à 11h21
 et Mme Françoise Pfersdorff à 11h24.

N° CD/2018/044 - 650 - Aides au sport

Proposition de politique départementale du Sport

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver les 4 axes de la nouvelle politique sportive pour la période 2018 - 2024 :
 - l'Alsace, Terre d'itinérances douces et de sports de nature,
 - le sport pour tous,
 - le sport : levier d'épanouissement et de réussite des collégiens,
 - l'accompagnement de l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité ;
- les actions proposées pour chacun de ces axes :
 - la création d'un point d'entrée unique au sein de la collectivité pour tous les outils de planification inhérents aux sports de nature, cf. fiche 1.1 jointe en annexe à la présente délibération,
 - la mise en place d'actions d'animations sports de nature, cf. 1.2 jointe en annexe à la présente délibération,
 - la réalisation d'actions de promotion des atouts sport de nature sur le territoire départemental, cf. fiche 1.3 jointe en annexe à la présente délibération,
 - la promotion des itinéraires de mobilités douces, cf. fiche 1.4 jointe en annexe à la présente délibération,
 - la conclusion de partenariats avec les comités sportifs départementaux, cf. fiche 2.1 jointe en annexe à la présente délibération,

- une aide aux premiers pas associatifs, cf. fiche 2.2 jointe en annexe à la présente délibération,
- la valorisation de la Maison Départementale des Sports, cf. fiche 2.3 jointe en annexe à la présente délibération,
- le soutien à la pratique sportive des jeunes : aide à la licence et valorisation du bénévolat, cf. fiche 2.4 jointe en annexe à la présente délibération,
- le soutien aux manifestations sportives, cf. fiche 2.5 jointe en annexe à la présente délibération,
- l'organisation d'une fête du sport, cf. fiche 2.6 jointe en annexe à la présente délibération,
- la contribution au projet de Maison du bien-être sur le territoire Ouest, cf. fiche 2.7 jointe en annexe à la présente délibération,
- le soutien aux centres équestres pour la pratique de l'équithérapie, cf. fiche 2.8 jointe en annexe à la présente délibération,
- l'aide à l'acquisition de matériel sportif pour les sportifs en situation de handicap, cf. fiche 2.9 jointe en annexe à la présente délibération,
- l'aide à l'acquisition de matériel sportif par les associations sportives, cf. fiche 2.10 jointe en annexe à la présente délibération,
- le soutien aux associations sportives scolaires et à leurs comités départementaux, cf. fiche 3.1 jointe en annexe à la présente délibération,
- le soutien aux sections sportives scolaires des collèges, cf. fiche 3.2 jointe en annexe à la présente délibération,
- l'aide à l'acquisition de matériel sportif à destination des collégiens, cf. fiche 3.3 jointe en annexe à la présente délibération,
- le soutien aux clubs sportifs "d'excellence", cf. fiche 4.1 jointe en annexe à la présente délibération,
- le soutien aux clubs sportifs "passerelles", cf. fiche 4.2 jointe en annexe à la présente délibération,
- le soutien aux clubs sportifs "d'intérêt territorial", cf. fiche 4.3 jointe en annexe à la présente délibération,
- le soutien à l'engagement sportif en championnat de France des clubs sportifs handisports et de sport adapté, cf. 4.4 fiche jointe en annexe à la présente délibération,
- le soutien aux sportifs de très haut niveau en situation de handicap, cf. fiche 4.5 jointe en annexe à la présente délibération,
- d'étudier l'opportunité d'accueillir une étape du Tour de France, cf. fiche 4.6 jointe en annexe à la présente délibération,
- les Trophées des Sports du Département du Bas-Rhin, cf. fiche 4.7 jointe en annexe à la présente délibération,
- le soutien aux espoirs sportifs dans la perspective des Jeux Olympiques 2024, cf. fiche 4.8 jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
 Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*),
 M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
 Mme Françoise Buffet, M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*),
 M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*),
 Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*),
 Mme Laurence Muller-Bronn (*ayant donné pouvoir à M. Denis Schultz*),
 M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Martine Jung*),
 M. Sébastien Zaegel (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine Graef-Eckert*),
 excusés, M. Etienne Burger, M. Vincent Debès, M. Denis Hommel, absents,
 ainsi que M. Nicolas Matt sorti temporairement de salle à 11h31,
 et Mme Danielle Diligent à 11h36.

N° CD/2018/045 - 230 - Accompagnement des personnes âgées

Proposition d'approbation de la création de la MAIA du territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG et d'approbation de deux projets de convention à conclure, d'une part entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence régionale de santé, et d'autre part entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de STRASBOURG

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de déposer auprès de l'ARS, et conjointement avec la Ville de Strasbourg, un dossier de candidature pour la création d'une MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- approuve, à cette fin, les termes du projet de dossier de candidature pour la création de cette MAIA, joint en annexe à la présente délibération ;
- décide, si la candidature du Département du Bas-Rhin et de la Ville de Strasbourg pour la création d'une MAIA sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est retenue, de conclure un avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019 et approuve les termes du projet d'avenant à la convention pluriannuelle 2017 - 2019, conclue entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence régionale de santé, annexé à la présente délibération ;
- décide, si la candidature du Département du Bas-Rhin et de la Ville de Strasbourg pour la création d'une MAIA sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est retenue, et approuve les termes du projet de convention bilatérale à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg relative à la gouvernance de la MAIA et sa mise en œuvre opérationnelle pour le territoire de Strasbourg, annexée à la présente délibération ;
- autorise, le cas échéant, son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
 Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*),
 M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
 Mme Françoise Buffet, M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*),
 M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*),
 Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*),
 Mme Laurence Muller-Bronn (*ayant donné pouvoir à M. Denis Schultz*),
 M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Martine Jung*),
 M. Sébastien Zaegel (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine Graef-Eckert*),
 excusés, M. Vincent Debès, Mme Danielle Diligent et M. Nicolas Matt, absents,
 ainsi que M. Bernard Fischer, sorti temporairement de salle à 11h42.

N° CD/2018/047 - 26010 - Actions spécifiques dépendance personnes handicapées

Proposition de formalisation de la participation du Département à la démarche « une réponse accompagnée pour tous » et d'approbation d'un protocole partenarial

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de l'engagement du Département dans la démarche partenariale de la "Réponse Accompagnée pour Tous" ;
- d'approuver les termes du projet de protocole partenarial, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département, la Maison départementale des personnes handicapées, l'Agence régionale de santé Grand Est, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est, la Caisse primaire d'assurance maladie et la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin ;
- d'autoriser le président à signer ce protocole partenarial ;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour modifier le protocole partenarial de la "Réponse Accompagnée pour Tous" et pour approuver l'ensemble des décisions et des actes (dont conclusion, modification et résiliation de conventions) rendus pour la mise en œuvre de la démarche "Une Réponse Accompagnée pour Tous".

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
 Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*),
 M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*),
 M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*),
 Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Laurence Muller-Bronn,
 M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Martine Jung*),
 M. Sébastien Zaegel, excusés, ainsi que, M. Marcel Bauer
 et Mme Catherine Greigert, sortis temporairement
 de salle à 11h47, M. Philippe Meyer à 11h52
 et M. Denis Schultz à 11h54.

N° CD/2018/049 - 730 - Soutien à la construction et à la rénovation de logements

PDH- Proposition d'approbation des projets de conventions de programme "Action Cœur de ville" de la Ville de SAVERNE et de la Ville de HAGUENAU, ainsi que du projet de convention de programme de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain de la Ville de SAVERNE

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide :

- d'approuver les termes du projet de convention cadre pluriannuelle de programme Action Cœur de Ville de Saverne 2018-2024, joint à la présente délibération, à conclure avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Caisse des Dépôts et de Consignation, Action Logement, l'Agence Régional de Santé, la Région, la Ville de Saverne, la communauté de Communes de du Pays de Saverne et le Département ;
- d'approuver les termes du projet de convention de programme de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) 2018-2024 sur le territoire de la Ville de Saverne, joint à la présente délibération, à conclure avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Procivis Alsace, Action Logement, Procivis Alsace, l'Etat, et le Département ;
- d'approuver les termes du projet de convention cadre pluriannuelle de programme Action Cœur de Ville de Haguenau 2018-2024, joint en annexe à la présente délibération, à conclure avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Caisse des Dépôts et de Consignation, Action Logement, l'Agence Régional de Santé, la Région, la Ville de SAVERNE, la Communauté de Communes de SAVERNE et le Département ;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour approuver les projets d'avenants à intervenir pour ces 3 conventions.

Les conventions sont annexées à la présente délibération.

Elle autorise par ailleurs, son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
 Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*),
 M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*),
 M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*),
 Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Laurence Muller-Bronn,
 M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Martine Jung*),
 M. Sébastien Zaegel (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine Graef-Eckert*),
 excusés, ainsi que M. Marcel Bauer, M. Philippe Meyer
 et M. Denis Schultz, absents.

N° CD/2018/050 - 050 - Fonctionnement de l'Assemblée

**Proposition de compléter la vacance de siège de la
 Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-
 Rhin**

Vu la démission de Monsieur Olivier BITZ, Conseiller Départemental, et son remplacement immédiat par Monsieur Nicolas MATT en date du 5 août 2018, selon l'article LO 141 et LO 151 du Code électoral ;

Vu les articles L3122-5 et L3122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° CD/2015/1 du 2 avril 2015 fixant la composition de la Commission Permanente ;

Vu l'avis de la Commission des finances et des affaires générales en date du 18 octobre 2018 ;

Considérant que l'Assemblée prend acte de la candidature de M. Nicolas MATT à cette vacance de siège et que seule la candidature de M. Nicolas MATT a été déposée pour combler la vacance de siège ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de compléter la vacance constatée au sein de la Commission permanente dans les conditions fixées par l'article L.3122-6 du CGCT ;
- autorise son président à procéder aux opérations ayant pour objet de compléter cette vacance ;
- constate qu'une seule candidature, celle de M. Nicolas MATT, a été déposée auprès du président du Conseil Départemental dans l'heure pour pourvoir à la vacance constatée du siège de membre de la Commission Permanente ;
- prend acte, en conséquence, conformément à la lecture donnée par le président du Conseil Départemental que le siège de M. Olivier BITZ de membre de la Commission Permanente est immédiatement pourvu par M. Nicolas MATT ;

- prend acte de la nouvelle composition de la Commission Permanente figurant ci-dessous :

Outre Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental, membre de droit :

13 Vice-Présidents : M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF

32 membres : Mme Alfonsa ALFANO, M. Nicolas MATT, Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, Mme Françoise BUFFET, M. Thierry CARBIENER, Mme Nathalie ERNST, M. Vincent DEBES, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Eric ELKOUBY, Mme Catherine GREIGERT, M. André ERBS, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Paul HEINTZ, Mme Chantal JEANPERT, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Martine JUNG, M. Denis HOMMEL, Mme Suzanne KEMPF, M. Yves LE TALLEC, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Serge OEHLER, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Denis SCHULTZ, Mme Frédérique MOZZICONACCI, M. Marc SENE, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Sébastien ZAEGEL, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*),
M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*),
M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*),
Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Laurence Muller-Bronn,
M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Martine Jung*),
M. Sébastien Zaegel (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine Graef-Eckert*),
excusés, ainsi que M. Philippe Meyer et M. Denis Schultz, absents.

N° CD/2018/051 - 050 - Fonctionnement de l'Assemblée

**Proposition d'approbation de la liste des membres des
Commissions thématiques et de la Commission territoriale de
l'Eurométropole de Strasbourg**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'ajouter M. Nicolas MATT, Conseiller Départemental à la liste des membres des commissions suivantes :
 - Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie présidée par Mme Michèle ESCHLIMANN,
 - Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement présidée par Mme Danielle DILIGENT ;

- de prendre acte du retrait de Mme Françoise PFERSDORFF, Conseillère Départementale, de la Commission autonomie et silver économie et décide de mettre à jour la liste des membres en conséquence ;
- d'ajouter Mme Françoise PFERSDORFF, Conseillère Départementale à la liste des membres des commissions suivantes :
 - Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, présidée par M. Rémi BERTRAND,
 - Commission des dynamiques territoriales, présidée par M. Marcel BAUER,
 - Commission des finances et des affaires générales, présidée par M. Bernard FISCHER ;
- de prendre acte que Madame PFERSDORFF reste par ailleurs membre de la Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, présidée par M. Philippe MEYER, ainsi que de la Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement, présidée par Mme Danielle DILIGENT.

Le Conseil Départemental décide par ailleurs d'ajouter M. Nicolas MATT, Conseiller Départemental à la liste des membres de la Commission territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les listes des périmètres et des membres des 6 commissions thématiques et de la Commission Territoriale de l'EMS ainsi proposés sont jointes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2018/054 - 000 - Administration générale

Proposition de Transferts des actifs liés au transfert de la compétence Routes du Département du Bas-Rhin à l'Eurométropole de STRASBOURG

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- du transfert des actifs du Département du Bas-Rhin en annexes II et III jointes à la présente délibération à l'Eurométropole de Strasbourg au 1er janvier 2017 ;
- la ventilation des parcelles selon annexes 2g et 2h jointes à la présente délibération ;
- de fixer la valorisation des actifs transférés à hauteur de 259 341 648 € ;
- d'approuver la méthode de valorisation des actifs transférés décrite dans l'annexe I jointe à la présente délibération ;
- d'approuver la ventilation comptable par parcelle, nature, commune et compte détaillée dans les annexes II et III jointes à la présente délibération ;
- la sortie de l'inventaire départemental des biens figurant dans l'annexe II jointe à la présente délibération pour les comptes 2111, 2115, 2117 et 2118 ainsi que la diminution partielle des biens figurants dans l'annexe IV jointe à la présente délibération pour les comptes 2151 et 2152.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*),
M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*),
M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*),
Mme Frédérique Mozziconacci (*ayant donné pouvoir à M. Philippe Meyer*),
Mme Laurence Muller-Bronn (*ayant donné pouvoir à M. Denis Schultz*),
M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Martine Jung*),
M. Sébastien Zaegel (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine Graef-Eckert*),
excusés.

N° CD/2018/056 - 010 - Gestion Financière

Projet de décision budgétaire modificative n° 2 (DM2) pour 2018

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- **par amendement** du président en séance, **décide à l'unanimité**, du principe d'apporter une aide financière en faveur du Département de l'Aude suite aux violentes intempéries survenues au mois d'octobre 2018, et de proposer l'affectation de cette subvention lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente ;
- **décide, à l'unanimité**, que cette aide s'élève à un montant de 10 000 euros en faveur du Département de l'Aude ;
- **décide d'approuver, à la majorité**, le projet de DM2 pour l'exercice 2018 et en arrête les chiffres définitifs du budget principal et des budgets annexes tels qu'ils figurent dans le projet.
- décide de procéder à la régularisation du déficit de trésorerie de 3,5 M€ constaté auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin selon les disponibilités financières du Département en fin d'exercice.
- décide d'arrêter les tarifs du parking commun au Vaisseau et aux Archives Départementales conformément à l'annexe jointe à la présente délibération. Ces tarifs, soumis à un taux de TVA de 20%, s'appliqueront à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de 8 212 € restant à verser à la Commune de Saâles dans le cadre de la subvention attribuée au titre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.
- décide d'autoriser la Commune de Zeinheim à reverser à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, la subvention de 2 538 € versée par le Département au titre de titre des dégâts causés par les intempéries de 2016.

- décide d'attribuer une subvention de 68 € à l'école élémentaire de Schirmeck au titre du projet intergénérationnel à Wackenbach mis en œuvre dans le cadre du Mois des Aidants.
- décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne :
 - le budget principal un montant total de 421 052,02 € dont 32 500,41 € pour les créances éteintes,
 - le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses un montant total de 1 025,23 € TTC ;
- conformément au document annexé à la présente délibération, décide d'admettre en non-valeur :
 - au titre des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), un montant de 713 €,
 - au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant total de 1 437 € ;
- décide d'accorder des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 64 102,73 € ;
- décide d'autoriser M. le Payeur Départemental à passer les écritures suivantes :

Régularisation des encaissements
 Débit C/1311 N° 1311/MANUSCRIT/2007 pour 5 750,00€, AUT_01_07_00027
 Débit C/1311 N° 1311/DOSSIERS/2009 pour 2 000,00 €, AUT_01_09_00144
 Crédit C/1068 pour 7 750,00 €
 Débit C/1068 pour 7 750,00 €
 Crédit C/1321 pour 7 750,00 €

Régularisation des reprises
 Crédit C/13911 N° 1311/MANUSCRIT/2007 pour 2 530,00 €
 Crédit C/13911 N° 1311/DOSSIERS/2009 pour 720,00 €
 Débit C/1068 pour 3 250,00 €
- décide d'attribuer au Payeur départemental l'indemnité pour un montant de 8 334,52 € au titre de l'année 2018.

Adopté à la majorité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
 Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*),
 M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*),
 M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*),
 Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Laurence Muller-Bronn (*ayant donné
 pouvoir à M. Denis Schultz*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir
 à Mme Martine Jung*), M. Sébastien Zaegel (*ayant donné pouvoir
 à Mme Catherine Graef-Eckert*), M. Philippe Meyer, quittant définitivement
 la salle à 12h15 (*ayant donné pouvoir à Mme CJeanpert*), excusés,
 ainsi que M. Vincent Debès, sorti temporairement de salle à 12h27.

N° CD/2018/057 - 050 - Fonctionnement de l'Assemblée

**Propositions de création d'un Fonds de soutien à la vie locale
 et d'abrogation du fonds de soutien à la vie associative**

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, décide :

- de l'abrogation de la délibération n°200 du Conseil Général du Bas-Rhin du 12 décembre 2000 ainsi que de la délibération n° CD/2015/099 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 6 juillet 2015 à compter du 1er janvier 2019 ;
- de la mise en place, à compter du 1er janvier 2019, d'un Fonds de Soutien à la Vie Locale (FSVL) comportant un fonds de fonctionnement cantonal, un fonds de fonctionnement départemental et un fonds d'investissement cantonal, selon les enjeux et objectifs figurant en annexe 1 à la présente délibération, composé des enveloppes suivantes :
 - enveloppe annuelle de 10 000 € en fonctionnement, par canton,
 - enveloppe annuelle de 70 000 € en fonctionnement au niveau départemental,
 - enveloppe annuelle de 5 000 € en investissement, par canton.

Concernant les bénéficiaires du Fonds de Soutien à la Vie Locale, décide :

- d'approuver la liste des bénéficiaires, les modalités de financements, les critères d'éligibilité ainsi que les critères d'exclusions, pour chacun des fonds, tels que précisés en annexe 1 de la présente délibération ;
- de déléguer à la Commission Permanente du Conseil Départemental l'approbation des décisions relatives à l'attribution des participations financières et l'approbation des termes des projets de conventions et avenants y afférent.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
 Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*),
 M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*),
 M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*),
 M. Philippe Meyer, (*ayant donné pouvoir à Mme Chantal Jeanpert*),
 Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Laurence Muller-Bronn (*ayant donné
 pouvoir à M. Denis Schultz*), M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir
 à Mme Martine Jung*), M. Sébastien Zaegel (*ayant donné pouvoir
 à Mme Catherine Graef-Eckert*), excusés, ainsi que M. Yves Le Tallec,
 quittant définitivement la salle à 12h52.

N° CD/2018/058 - 010 - Gestion Financière

Proposition d'orientations budgétaires 2019

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental donne acte à son président du débat d'orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
 Mme Françoise Bey (*ayant donné pouvoir à Mme Suzanne Kempf*),
 M. Rémi Bertrand (*ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Marajo-Guthmuller*),
 Mme Françoise Buffet (*ayant donné pouvoir à M. Nicolas Matt*),
 M. Mathieu Cahn (*ayant donné pouvoir à M. Eric Elkouby*),
 M. Thierry Carbiener (*ayant donné pouvoir à Mme Michèle Eschlimann*),
 M. Paul Heintz (*ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie Kochert*),
 M. Yves Le Tallec, M. Philippe Meyer, (*ayant donné pouvoir
 à Mme Chantal Jeanpert*), Mme Frédérique Mozziconacci,
 Mme Laurence Muller-Bronn (*ayant donné pouvoir à M. Denis Schultz*),
 M. Serge Oehler (*ayant donné pouvoir à Mme Martine Jung*),
 M. Sébastien Zaegel (*ayant donné pouvoir à Mme Catherine Graef-Eckert*),
 excusés.

MOTION
relative à l'avenir de la Chambre de Commerce et d'Industrie
d'Alsace Eurométropole

Dans un récent courrier, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace Eurométropole nous a alertés sur les menaces financières qui touchent le réseau des CCI.

Considérant le rôle que jouent les CCI auprès des acteurs économiques locaux et conformément à l'attention de notre collectivité au maintien d'un accompagnement de proximité dans ce domaine, il vous est proposé de répondre favorablement à la demande de soutien qui nous a été présentée.

A la suite du vote de l'article 29 de la loi Pacte, le 27 septembre 2018, la baisse de la taxe pour frais de chambre (TFC) affectée aux CCI de France atteindrait 100 millions d'euros en 2019 et 200 millions d'euros à partir de 2020.

Cette nouvelle donne pour les CCI menace de détériorer l'offre de services apportée aux acteurs économiques locaux et notamment les petites entreprises et les très petites entreprises. Acteurs de proximité, engagés dans la cohésion des territoires, les CCI font partie de l'écosystème destiné à aider et à maintenir les entreprises, notamment dans les zones hyper-rurales.

L'empreinte économique de la CCI Alsace-Eurométropole sur le développement du territoire départemental est réelle et non négligeable. En 2017, à l'échelle de l'Alsace, la CCI a investi 39 millions d'euros dans l'économie, qui ont généré la création de 428 millions d'euros de richesse et 5 293 emplois. De plus, sur ses 300 salariés, 150 d'entre eux sont concernés par une probable suppression de postes. C'est tout autant de soutiens perdus pour les acteurs économiques, notamment dans le domaine de la formation. Au niveau national, plus de 75% des apprentis formés par les CCI occupent un emploi dans les 6 mois.

Par ailleurs, la CCI est également actionnaire de la société de gestion de l'aéroport de Strasbourg, et participe à la mise en œuvre des objectifs du Contrat Triennal « Strasbourg, Capitale Européenne. C'est une mise en péril des projets de développement des grands équipements qui visent à améliorer les mobilités en Alsace et à Strasbourg.

A l'heure où le statut de Strasbourg, capitale européenne, doit être défendu et où l'amélioration de l'accès à l'emploi est plus que jamais nécessaire, cette réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie apparaît inadéquate avec les besoins et les réalités économiques des territoires.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin apporte son soutien à la CCI d'Alsace Eurométropole et appelle à une révision de l'article 29 du Projet de Loi de Finances pour 2019.

Adoptée à l'unanimité

*
* * *

MOTION
en faveur du maintien du siège académique à Strasbourg

Dans la continuité des propos de son Président, le Conseil Départemental du Bas-Rhin réuni en séance plénière le 22 octobre 2018, appelle à la vigilance concernant le souhait exprimé par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-Michel Blanquer et Mme. Frédérique Vidal, d'une fusion des Académies. Celles-ci seraient calquées sur les 13 nouvelles régions métropolitaines, comme demandé par le Rapport de mars 2018 sur « la réorganisation territoriale des services déconcentrés des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ».

L'Alsace fait face à des enjeux éducatifs qui lui sont propres. La spécificité alsacienne liée au bilinguisme, constitue un axe fort de la politique éducative locale. Elle est appelée à se renforcer avec la création de la nouvelle collectivité d'Alsace, qui plaide pour le maintien d'un échelon académique en Alsace.

Le transfert de l'Académie de Strasbourg mettrait en difficulté la cohésion entre les Collectivités Territoriales et l'Éducation Nationale, du fait de l'éloignement géographique du siège du Rectorat. Un travail de proximité est nécessaire pour parvenir aux objectifs fixés par la Convention Cadre à Horizon 2030, qui visent à atteindre 50 % des enfants inscrits en maternelle en bilingue à parité horaire et 25% des enfants en bilingue en primaire qui poursuivent ensuite au collège.

A plusieurs reprises, M. le Ministre Jean-Michel Blanquer a émis le souhait que l'Éducation Nationale "travaille plus en lien avec les collectivités et noue des partenariats constructifs" avec celles-ci. En éloignant les Académies des territoires, des élèves, de leurs familles, et des enseignants, et en créant des circonscriptions académiques qui seraient alors en difficulté pour intégrer leurs spécificités, c'est pourtant l'inverse qui serait provoqué.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin fait donc part de sa ferme opposition à l'éventuel transfert du siège du rectorat et demande le maintien d'un siège académique de plein exercice à Strasbourg dédié notamment au bilinguisme.

Adoptée à l'unanimité

*
* *

MOTION
en faveur de la pérennisation du siège du Médiateur à Strasbourg

Le 21 novembre prochain, le Parlement européen prévoit d'examiner en commission des Affaires constitutionnelles un projet d'avis proposant de modifier les statuts du Médiateur européen et, notamment, de déplacer son siège de Strasbourg à Bruxelles.

La mission du Médiateur européen est primordiale et s'inscrit, depuis 1995, dans le sens d'un dialogue entre les citoyens européens et les députés qui les représentent. Il coordonne également l'action des médiateurs nationaux des différents Etats membres qu'il réunit régulièrement à Strasbourg. Il participe donc activement à faire vivre la démocratie européenne.

A l'heure où le fonctionnement technocratique de l'Union Européenne est régulièrement mis en cause, il serait particulièrement malvenu d'éloigner le Médiateur européen des institutions qui sont au cœur de son action. En effet, le statut et le rôle du Médiateur européen sont directement, historiquement, et institutionnellement liés au Parlement européen, qui l'élit. La décision du Parlement européen du 9 mars 1994 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du Médiateur européen est extrêmement claire sur ce point et précise d'ailleurs que « *le siège du Médiateur européen est celui du Parlement européen* », donc Strasbourg. Le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne réaffirme cet attachement fort au Parlement européen. Remettre cela en question est donc absolument inacceptable et nous ne pouvons qu'y voir une nouvelle attaque contre le statut de Capitale européenne de Strasbourg.

Comme à chaque attaque contre Strasbourg, face à ces remises en cause inacceptables et insidieuses des traités européens, il ne doit exister aucune ambiguïté dans la mobilisation des autorités locales et nationales en faveur de Strasbourg. Elle doit être sans faille, s'exprimer clairement et fortement jusqu'au plus haut niveau de l'Etat pour ne laisser aucun doute sur notre détermination à promouvoir notre statut de Capitale européenne. Cette remise en cause ne serait pas seulement un affaiblissement pour la France mais aussi pour l'Europe.

C'est pourquoi, les élus du Conseil Départemental du Bas-Rhin, réunis en Séance Plénière ce lundi 22 octobre 2018, réaffirment leur engagement fort en faveur du statut européen de Strasbourg, Capitale européenne, et particulièrement en faveur du siège du Médiateur européen à Strasbourg.

Adoptée à l'unanimité

*
* * *

❖ **DIVERS**

- **Rapport N° CD/2018/040** : *Développement et animation territoriale - Proposition d'adoption d'un projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public*

Interventions : Mme Marie-Paule Lehmann, Mme Isabelle Dollinger, Mme Suzanne Kempff, M. Frédéric Bierry.

- **Rapport N° CD/2018/041** : *Education- Proposition d'adoption de la Stratégie Bilinguisme et de deux projets de Conventions opérationnelles 2018-2022 (Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace et Convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle)*

Interventions : M. Eric Elkouby, Mme Françoise Pfersdorff, M. Jean-Philippe Maurer, M. Marcel Bauer, Mme Isabelle Dollinger, Mme Marie-Paule Lehmann, M. Philippe Meyer, M. Frédéric Bierry.

Mme Michèle Eschlimann, membre du comité de direction de l'OLCA, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2018/042** : Actions éducatives - Proposition d'attribution d'une subvention au Service départemental d'incendie et secours du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du dispositif de sensibilisation aux gestes qui sauvent dans les collèges bas-rhinois et d'approbation du projet de Convention quadripartite portant sur la généralisation progressive de ce dispositif

Intervention : Mme Catherine Graef-Eckert.

M. Etienne Wolf, membre du bureau du SDIS, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2018/043** : Gestion des collèges - Proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2019, d'approbation des tarifs 2019 des restaurants scolaires ayant une cuisine de production, des montants 2018 des prestations accessoires à appliquer pour les personnels logés par nécessité absolue de service et l'approbation du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et la Région Grand Est pour le fonctionnement de l'Ecole européenne de Strasbourg

Interventions : M. Eric Elkouby, M. Philippe Meyer, M. Frédéric Bierry.

- **Rapport N° CD/2018/044** : Aides au sport - Proposition de politique départementale du Sport

Interventions : M. Philippe Meyer, Mme Catherine Graef-Eckert, M. Frédéric Bierry.

- **Rapport N° CD/2018/045** : Accompagnement des personnes âgées - Proposition d'approbation de la création de la MAIA du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et d'approbation de deux projets de convention à conclure, d'une part entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence régionale de santé, et d'autre part entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de STRASBOURG :

Interventions : Mme Suzanne Kempff, Mme Christiane Wolfhugel, M. Frédéric Bierry.

- **Rapport N° CD/2018/047** : Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Proposition de formalisation de la participation du Département à la démarche "une réponse accompagnée pour tous" et d'approbation d'un protocole partenarial

Interventions : Mme Michèle Eschlimann, M. Frédéric Bierry.

- **Rapport N° CD/2018/049** : Soutien à la construction et à la rénovation de logements - PDH- Proposition d'approbation des projets de conventions de programme "Action Cœur de ville" de la Ville de SAVERNE et de la Ville de HAGUENAU, ainsi que du projet de convention de programme de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain de la Ville de SAVERNE

Interventions : Mme Isabelle Dollinger, M. Frédéric Bierry.

M. André Erbs, adjoint au maire de la Ville de HAGUENAU, en charge de l'aménagement du territoire, de la politique foncière, de l'urbanisme, des mobilités, des grands projets et des taxis, M. Etienne Wolf, vice-président en charge de l'habitat à la ville et président du Conseil d'administration de Procivis Alsace, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2018/054** : Administration générale - Proposition de Transferts des actifs liés au transfert de la compétence Routes du Département du Bas-Rhin à l'Eurométropole de STRASBOURG

Intervention : M. Jean-Philippe Maurer.

- **Rapport N° CD/2018/055** : Gestion Financière - Proposition d'augmentation et de diminution d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Mise à jour des échéanciers de crédits de paiement (CP)

Mme Françoise Bey, M. Mathieu Cahn, M. Eric Elkouby, Mme Martine Jung, Mme Suzanne Kempf et M. Serge Oehler, votent contre ce rapport.

- **Rapport N° CD/2018/056** : Gestion Financière - Projet de décision budgétaire modificative n° 2 (DM2) pour 2018

L'amendement proposant d'accorder une aide financière d'un montant de 10 000 € en faveur du Département de l'Aude, suite aux violentes intempéries survenues au mois d'octobre 2018, est adopté à l'unanimité.

L'affectation de cette subvention sera proposée lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente.

Mme Françoise Bey, M. Mathieu Cahn, M. Eric Elkouby, Mme Martine Jung, Mme Suzanne Kempf et M. Serge Oehler, votent contre le projet de décision modificative N° 2 (DM2) pour 2018.

- **Rapport N° CD/2018/057** : Fonctionnement de l'Assemblée - Propositions de création d'un Fonds de soutien à la vie locale et d'abrogation du fonds de soutien à la vie associative

Interventions : M. Eric Elkouby, Mme Chantal Jeanpert, M. Frédéric Bierry.

- **Rapport N° CD/2018/058** : Gestion Financière - Proposition d'orientations budgétaires 2019

Interventions : M. Frédéric Bierry, Mme Françoise Pfersdorff, M. Eric Elkouby.

*
* *

✧ **CALENDRIER**

Les prochaines réunions de la **Commission Permanente** auront lieu les **lundi 12 novembre et 10 décembre 2018, à 9 H**, à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

Le Conseil Départemental se réunira en **séance plénière, exceptionnellement le jeudi 13 décembre 2018 à 9 H** à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

*
* *

La séance est levée à 13 H 25.

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet www.bas-rhin.fr>rubrique "Le Conseil Départemental".